



LA CAISSE DES ECOLES

La Caisse des écoles est un établissement public destiné à améliorer les conditions de scolarité des enfants des écoles de la ville, notamment pour les familles en difficulté et à développer les activités périscolaires.

- Le Comité de la Caisse des écoles se réunit **3 à 4 fois par an** pour débattre des projets des écoles : sorties scolaires, spectacles, classes de découverte ... et de leur financement.
- **Son budget** est financé à 66 % par une subvention communale. Les autres recettes proviennent des participations familiales, des dons et cotisations de toute personne désireuse d'apporter sa contribution.
- La Caisse des Ecoles est gérée par un **Conseil d'administration** qui réunit le Maire, président de droit, 6 membres du Conseil municipal, l'inspecteur de l'Education Nationale, un représentant du Préfet et 6 adhérents élus.
- **Domaines d'intervention dans les écoles :**
 - animations
 - sorties scolaires
 - cours d'anglais
 - cours de musique
 - activités sportives
 - séances de piscine
 - classes de découverte...



Votre soutien est le bienvenu

Toute personne peut devenir **membre adhérent** de la Caisse des Ecoles en apportant sa cotisation.

En tant qu'adhérent, vous pouvez présenter **vos candidatures** au Conseil d'administration et participer ainsi activement à la Caisse des écoles.

Les élections se déroulent en janvier, au cours de l'Assemblée Générale du Conseil d'administration. Le mandat est de 2 ans, renouvelable par tiers.

Nous encourageons toutes les bonnes volontés à se joindre à la Caisse des écoles pour apporter leurs idées et enrichir les débats.

Vous pouvez aussi apporter **vos soutiens financiers** à la Caisse des Ecoles en effectuant un don.

Pour un don supérieur à 25 €, une attestation fiscale vous sera adressée vous permettant d'obtenir **une réduction d'impôts** de 66 %.

Ainsi, après réduction d'impôts, vous ne payerez que 8,84 € si votre don s'élève à 26 €.

Un don de 50 € vous coûtera 17 €.

Un don de 75 € vous coûtera 25,50 €.